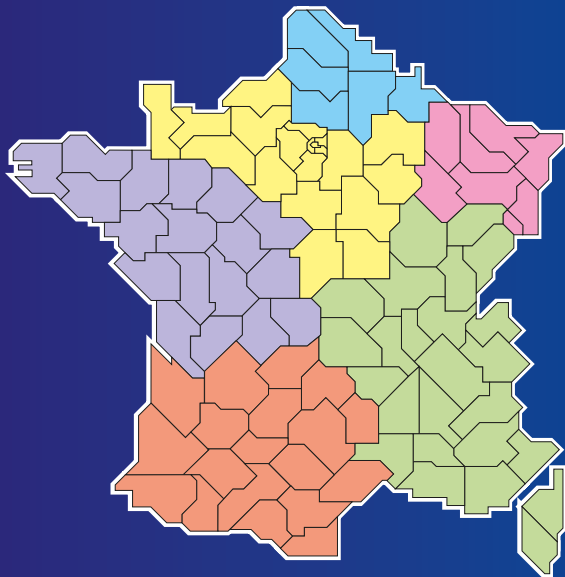




Bienvenue sur le réseau  
de Voies navigables de France

# Être en règle avec les papiers du bateau et du pilote

- Vous souhaitez passer le permis fluvial ;
- Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata ;
- Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial ;
- Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;
- Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;
- Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France...
- Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.



**DDTM du Nord**  
Délégation à la mer et au littoral  
et navigation intérieure  
Pôle navigation intérieure  
123, rue de Roubaix – CS 20839  
59508 DOUAI CEDEX  
Tél. 03 27 94 55 60  
ddtm-dmlni-douai@nord.gouv.fr

**DRIEA**  
Département de la sécurité  
des transports fluviaux  
21-23, rue Miollis - 75732  
PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01 44 61 80 80  
dstf.sst.driea-if@developpement-  
durable.gouv.fr

**DDT du Bas-Rhin**  
Pôle navigation  
14, rue du maréchal Juin  
BP 61003 - 67070 STRASBOURG  
Cedex - Tél. : 03 88 88 91 00  
ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

**DDTM de Loire-Atlantique**  
Service transports - Centre  
instructeur de sécurité fluviale  
10, boulevard Gaston Serpette  
BP 53606 - 44036 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 67 26 20  
ddtm-cisf@loire-atlantique.  
gouv.fr

**DDT du Rhône**  
Service sécurité et transports  
Unité permis et titre de navigation  
165, rue Garibaldi – CS 33862  
69321 LYON Cedex 3  
Tél. 04 78 62 52 52  
ddt-ptn@rhone.gouv.fr

**DDT de la Haute-Garonne**  
Service des risques et gestion  
de crise - Unité navigation  
et sécurité  
Cité administrative - Bât A -  
2, boulevard Armand Duportal  
BP 70001 - 31074 TOULOUSE  
Cedex 9 - Tél. : 05 61 10 60 80  
ddt-unsf-srgc@haute-garonne.  
gouv.fr

# Acheter sa vignette

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance\*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9CV (soit 7,29Kw) ou plus. Par ailleurs, le péage n'est pas dû pour les bateaux utilisés par certains services publics (sont exemptées du péage, les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462-4 du code des transports). Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautiques et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski... il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique.

En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- Du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers.
  - Des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.
- Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : [www.vnf.fr/vnf/services/](http://www.vnf.fr/vnf/services/)

## TARIFS DU PÉAGE PLAISANCE 2021 (valable à l'année civile)

Forfait	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et +
1 JOUR <sup>(1)</sup>	3,2€ x Longueur + 11,7€	3,2€ x Longueur + 17,6€	3,2€ x Longueur + 23,1€	3,2€ x Longueur + 28,7€
7 JOURS <sup>(2)</sup>	4,2€ x Longueur + 15,9€	4,2€ x Longueur + 24,0€	4,2€ x Longueur + 31,9 €	4,2€ x Longueur + 39,7€
LOISIRS <sup>(3)</sup>	7,8€ x Longueur + 28,6€	7,8€ x Longueur + 41,6€	7,8€ x Longueur + 54,4€	7,8€ x Longueur + 69,5€
LIBERTE <sup>(4)</sup>	8,9€ x Longueur + 89,8€	8,9€ x Longueur + 205,9€	8,9€ x Longueur + 392,1€	8,9€ x Longueur + 511,8€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

(1) Délivré pour un jour daté, ce forfait offre une flexibilité totale dans la programmation des sorties.

(2) Délivré pour 7 jours datés (consécutifs).

(3) Délivré pour 30 jours datés consécutifs (date de départ et de fin de validité). Ce forfait permet aux adeptes de longs séjours de naviguer pendant 30 jours.

(4) Délivré pour l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). La formule « liberté » permet de profiter librement et sans contraintes de la voie d'eau à toute période de l'année.

Conformément au code des transports, le calcul des tarifs est fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau. Ils sont arrondis à la première décimale supérieure. Le calcul se définit comme suit : une part variable fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau définies par sa longueur (valeur exprimée en euros X longueur du bateau inscrite sur le certificat d'immatriculation) + une part fixe proportionnelle à la durée d'utilisation (montant forfaitaire).

Une remise de 17% est appliquée uniquement sur les forfaits « Liberté » acquis au plus tard le 31 mars 2021.

Les tarifs sont payables au comptant.

Pour toute correspondance relative à la vente de vignettes, veuillez contacter l'adresse suivante : [contacts.vpel@vnf.fr](mailto:contacts.vpel@vnf.fr)

En 2021, nous renforçons la sécurité des comptes et donc les achats internet.

La modification du mot de passe sera demandée si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

En effet, le mot de passe devra obligatoirement contenir 8 caractères dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

L'achat de la vignette est possible à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

# Vignette : comment et où l'acheter ?

**Par internet** (offre valable pour les plaisanciers uniquement au tarif normal).

Règlement par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard) via un site de paiement sécurisé, ou

**Par espèces**, par chèque bancaire (libellés en euros pour les ressortissants de l'Union européenne) au guichet dans les points de vente ci-dessous.

**Les données à fournir au guichet, également nécessaires à la création d'un compte client internet :**

les coordonnées du propriétaire (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail), du bateau (le numéro d'immatriculation, d'inscription ou à défaut la série, le nom du bateau, la largeur, la longueur, la puissance moteur).

**Remarque :** une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance moteur seront demandés pour tout achat au guichet.

*Au règlement du péage, une attestation de délivrance et une vignette à produire en cas de contrôle, vous seront remises. Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF (décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre. En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.*



# les 3 grandes missions de Voies navigables de France

ÉCONOMIQUE

## DÉVELOPPER LA LOGISTIQUE FLUVIALE DURABLE

Développer la logistique fluviale durable

Renforcer l'attractivité de la chaîne logistique fluviale

Assurer la robustesse des ouvrages pour pérenniser le transport massifié

Améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre portuaire fluviale et maritime sur chaque bassin

Moderniser la flotte et encourager l'innovation technologique

AMÉNAGEMENT

## CONCOURIR À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES FLUVIAUX

Promouvoir le tourisme fluvial et les activités bord à voie d'eau

Participer à l'essor économique et touristique local et contribuer à la qualité du cadre de vie

Inscrire le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité

Capitaliser sur un patrimoine d'exception

ÉCOLOGIQUE

## ASSURER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Gérer le système et la gestion hydraulique

Garantir les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités industrielles

Préserver la biodiversité.

Lutter contre les inondations et le stress hydrique

Favoriser le développement de l'hydroélectricité

# Vivez la nouvelle expérience **vnf.fr**



> Facilitez-vous le fluvial



Découvrez la page Facebook : **VNF Tourisme**  
**Voyages au fil de l'eau**



et le LinkedIn : VNF Tourisme au fil de l'eau  
**#Untourismequicouledesource**



# Points de vente

Dans le cadre de la recrudescence du télétravail et du contexte sanitaire, il est recommandé d'acheter sa vignette via Internet sur le site [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr). Dans le cas où cela serait impossible, il est conseillé de prendre contact à l'avance par téléphone (ou par courriel) pour une prise de rendez-vous avec la personne chargée de la délivrance de la vignette sur chacun des sites (hors écluses).

**La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, afin qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances**

## **BERLAIMONT\***

Écluse Berlainmont - 59 145  
Tél. : 03 27 58 81 70

## **BÉTHUNE**

175, rue Ludovic Boutleux  
CS 30820 - 62 408 Cedex  
Tél. : 03 21 63 24 24  
Du lundi au vendredi  
de 10h à 12h - 14h à 16h

## **DUNKERQUE**

Terre-Plein du jeu de Mail  
BP 1008 - 59 375  
Tél. : 03 28 58 71 25  
Le lundi, mercredi et vendredi  
de 9h à 11h30 - 14h à 16h

## **FRONTIGNAN**

Pointe CARAMUS - 34110  
Tél. : 04 67 46 65 84  
Les mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30  
Les lundi et jeudi uniquement par  
téléphone au 07 64 36 19 69  
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00  
Moyens de paiements acceptés : CB  
par téléphone – chèques ou virement

## **GIVET\***

Écluse 59 des 4 cheminées  
- 08 600 - Tél. : 03 24 41 26 73

## **LILLE**

37, rue du Plat - 59 034  
Tél. : 03 20 15 49 70  
Lundi, mercredi et vendredi  
de 9h30 à 11h30 - 14h30 à 16h

## **NANCY**

169, rue de Newcastle  
CS 80062 - 54036 cedex  
Tél. : 03 83 17 01 01  
Du lundi au vendredi - de 9h à 11h30 -  
14h00 à 16h

## **NARBONNE\***

Écluse de Gua - 11 100  
Tél. : 04 68 42 23 27

## **NIFFER\***

Écluse principale de Niffer  
12, rue de Schlierbach - 68 680  
Tél. : 03 89 74 57 44  
Tous les jours y compris  
dimanches et jours fériés  
de 7h à 11h30 - 13h30 à 19h

## **PARIS**

18, quai d'Austerlitz - 75 013  
Tél. : 01 83 94 44 00  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h - 13h30 à 16h30

## **QUESNOY-SUR-DEÛLE\***

Nouvelle écluse de Quesnoy  
59 890

Tél. : 03 20 39 87 67

Du lundi au samedi - de 6h30 à 20h30  
Le dimanche de 9h à 18h

## **ROUEN**

66, avenue J. Chastellain - 76 000  
Tél. : 02 32 08 31 70  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h - 14h à 16h  
Fermé les vendredis  
des semaines paires

## **SARREGUEMINES**

1, rue de Steinbach - 57 200  
Tél. : 03 87 98 11 15  
Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h - 13h à 17h

## **SEURRE**

Centre d'exploitation  
Rue de la perche à l'oiseau  
21250 Tél. : 03 80 20 84 40  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30  
et de 15h à 17h.

## **STRASBOURG**

Europe Boat trading  
Quai des Belges  
BP16 - 67064 cedex  
Tél. : 03 88 61 26 78  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h - 14h à 18h  
Service proposé par le port

## **THONVILLE\***

Service spécial des Péages  
sur la Moselle - Route de la Digue  
Terre-plein de l'écluse  
Robert Schuman - 57 100  
Tél. : 03 82 88 22 80  
Du lundi au vendredi  
de 6H à 19H30  
Les samedis, dimanches et jours fériés  
de 9H à 17H30

## **TRITH-SAINT-LEGER\***

Écluse de Trith - 59 125  
Tél. : 03 27 34 33 56

## **WAZIERS**

16, route de Tournai - 59 119  
Tél. : 03 27 94 55 70  
Le lundi, mercredi et vendredi  
de 9h à 11h30 - 14h à 16h

\*Ouverts aux heures de fonctionnement des écluses.  
Il est recommandé de contacter l'agent en charge de la vente de la vignette avant tout déplacement afin de vérifier les horaires d'ouverture.

# Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique

**0800 863 000**

(appel gratuit depuis un poste fixe).

## Siège

175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820  
62408 BÉTHUNE Cedex  
Tél. : +33 (0)3 21 63 24 24  
[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## directions territoriales - Régions

### ► Bassin de la Seine

18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS  
Tél. : 01 83 94 44 00  
[dt.bassindelaseine@vnf.fr](mailto:dt.bassindelaseine@vnf.fr)

### ► Centre-Bourgogne

1, Chemin Jacques de Baerze  
CS 36229  
21062 DIJON Cedex  
Tél. : 03 45 34 13 00  
[dt.centrebourgogne@vnf.fr](mailto:dt.centrebourgogne@vnf.fr)

### ► Rhône Saône

2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05  
Tél. : 04 72 56 59 00  
[dt.rhonesaone@vnf.fr](mailto:dt.rhonesaone@vnf.fr)

### ► Strasbourg

4, quai de Paris - CS 30367  
67 010 STRASBOURG cedex  
Tél. : 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06  
[dt-strasbourg@vnf.fr](mailto:dt-strasbourg@vnf.fr)

### ► Nord-Pas-de-Calais

37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex  
Tél. : 03 20 15 49 70  
[dt.nordpasdecalais@vnf.fr](mailto:dt.nordpasdecalais@vnf.fr)

### ► Nord-Est

169, rue de Newcastle  
CS 80062 - 54 036 NANCY cedex  
Tél. : 03 83 95 30 01  
[dt.nordest@vnf.fr](mailto:dt.nordest@vnf.fr)

### ► Sud-Ouest

2, Port-Saint-Étienne - BP 7204  
31 073 TOULOUSE cedex 7  
Tél. : 05 61 36 24 24  
[dt.sudouest@vnf.fr](mailto:dt.sudouest@vnf.fr)